

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2024 DE LA LICENCE
MENTION DROIT LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
PARCOURS ANGLAIS - ESPAGNOL

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la proposition de Monsieur David BAILLEUL, doyen de la Faculté de Droit, et de Laurent RIPART, directeur de l'UFR LLSH,

ARRÊTE n° 2024-132

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : Droit- Langues Etrangères Appliquées (LEA)

Parcours : Anglais - Espagnol

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
Monsieur Damien BOUVIER, co-responsable de la double licence mention droit-LEA et enseignant-chercheur intervenant dans la formation mention Droit Langues Etrangères Appliquées	Maître de conférences, Université Savoie Mont-Blanc
Monsieur Julio ZARATE RAMIREZ, directeur du département LEA et enseignant-chercheur intervenant dans la formation mention Droit Langues Etrangères Appliquées	Maître de conférences, Université Savoie Mont-Blanc
Madame Emma BELL, enseignant-chercheur intervenant dans la formation mention Droit Langues Etrangères Appliquées	Professeur des universités, Université Savoie Mont-Blanc

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le doyen de la Faculté de Droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 4 mars 2024

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Philippe Galez

Jean-François DREUILLE